



Bleu Laurentides 2010

Rapport du Soutien technique des lacs par Pauline Marquer, agente de liaison

Ferme-Neuve et Lac-Saint-Paul



Document produit par :

Pauline Marquer

Agente de liaison, programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* 2010

CRE Laurentides

Révisé par :

Mélissa Laniel, chargée de projet *Bleu Laurentides*, CRE Laurentides

Anne Léger, directrice générale CRE Laurentides

Maxime Vézina-Colbert, coordonnateur du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* 2010

© CRE Laurentides, décembre 2010

Table des matières

Introduction	1
1. Mise en contexte	3
1.1 Localisation de la municipalité de Ferme-Neuve et Lac-Saint-Paul.....	3
1.2 Territoire et réseau hydrographique	4
1.3 Historique et population.....	5
1.4 Environnement et problématique.....	6
1.5 Sensibilisation et réglementation.....	7
2. Biographie	8
3. Objectif général	9
4. Objectifs spécifiques	9
5. Bilan	11
5.1 Objectif 1	11
5.2 Objectif 2	20
5.3 Objectif 3	24
5.4 Objectif 4	29
5.5 Objectif 5	33
5.6 Objectif 6	34
6. Orientations et recommandations	40
6.1 Sensibilisation.....	40
6.2 Formation et accompagnement.....	42
6.3 Concertation.....	43
Conclusion	45
Annexe 1	47
Annexe 2	53

Introduction

La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans une forte croissance démographique, un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages des Laurentides est aussi fortement à la hausse. Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont donc soumis à des pressions qui peuvent menacer leur intégrité écologique. Plusieurs lacs de cette région montrent d'ailleurs des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport important de nutriments d'origine anthropique qui favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Il est important de noter que la dégradation des lacs peut engendrer des conséquences économiques non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau affecté par des proliférations de plantes aquatiques envahissantes ou de cyanobactéries peut engendrer une baisse significative de la valeur des immobilisations situées autour de ce dernier. À la lumière de ces informations, il appert urgent que les associations de lacs et les municipalités des Laurentides entreprennent le suivi de l'état de santé des lacs.

Bleu Laurentides est une initiative du milieu, issue de la *Table de concertation sur les lacs des Laurentides* qui vise à susciter des changements de comportements significatifs chez les usagers. Il a aussi pour but d'inciter les gestionnaires municipaux à favoriser l'adoption de nouvelles pratiques d'aménagement des territoires lacustres.

Bleu Laurentides se divise en deux volets :

- Programme régional d'accompagnement pour la mise en œuvre de la surveillance volontaire des lacs des Laurentides.
- Développer, avec les municipalités et les acteurs du milieu, des outils d'aménagement et de gestion durables des paysages lacustres.

Les différents outils développés misent sur le partenariat naturel entre les riverains et les gestionnaires municipaux pour renforcer les compétences locales en matière de gestion durable des lacs.

1. Mise en contexte

1.1 Localisation de la municipalité de Ferme-Neuve et Lac-Saint-Paul

Les municipalités de Ferme-Neuve et Lac-Saint-Paul se situent respectivement à 19 et 36 km de Mont-Laurier dans la MRC d'Antoine-Labelle.

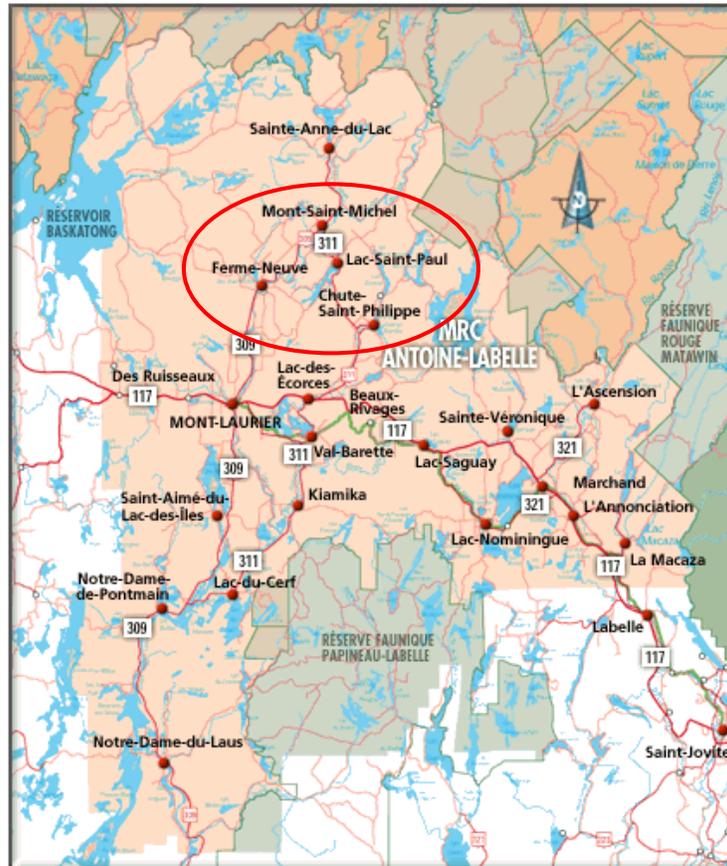


Figure 1 : Carte de la MRC d'Antoine-Labelle

1.2 Territoire et réseau hydrographique

Les municipalités de Lac-Saint-Paul et de Ferme-Neuve sont situées sur le territoire du bassin versant de la rivière du Lièvre, ainsi que sur celui du bassin versant de la rivière Gatineau pour 65% du territoire de Ferme-Neuve.

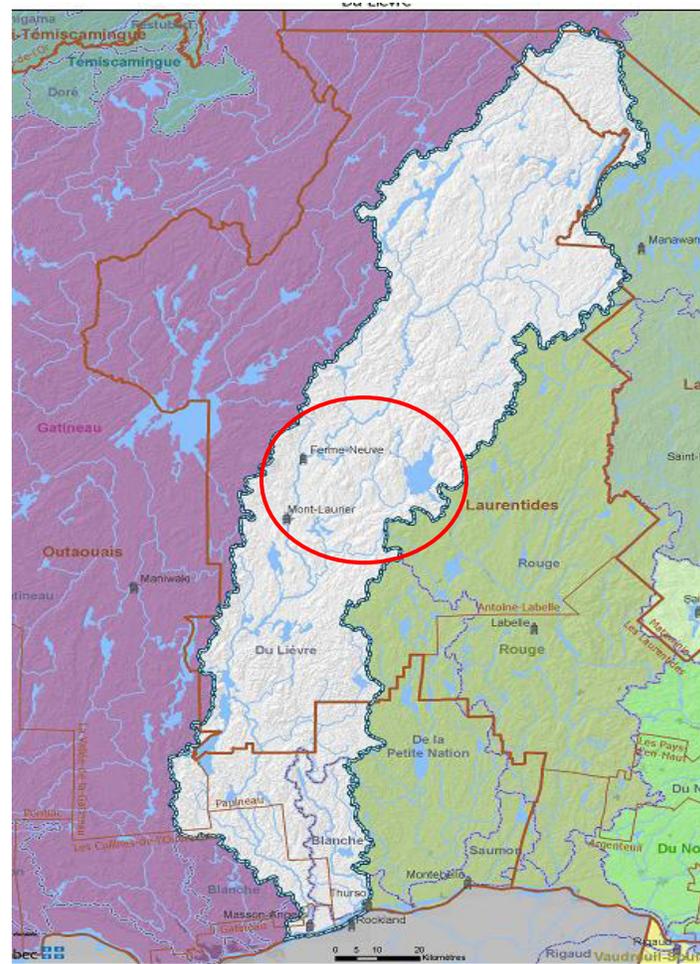


Figure 2 : Localisation des bassins versants de la rivière du Lièvre (en gris) et Gatineau (en mauve)².

² Ministère du Développement Durable, Environnement et Parcs, consulté le 27/08/2010. Carte du bassin versant de la rivière du Lièvre. <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

La municipalité de Ferme-Neuve possède une population de 3010 résidents répartie sur une superficie de 1031,6 km². Le territoire de Ferme-Neuve compte plus de 40 lacs parmi lesquels figurent les lacs Ouellette, des Journalistes, Major ainsi que le lac Saint-Paul. Ils sont répartis sur un territoire dominé par la forêt, ce qui fait de cette municipalité un lieu très apprécié des villégiateurs.

La municipalité de Lac-Saint-Paul compte une population approximative de 530 habitants permanents répartie sur plus de 173 km² de territoire, constitué à 44% de terres privées et 56 % de terres publiques. Le territoire de la municipalité comprend plus de 22 lacs et cours d'eau, ce qui en fait un secteur très convoité pour les activités récréotouristiques.

Ainsi, étant des lieux de villégiatures privilégiés, les populations des municipalités de Ferme-Neuve et de Lac-Saint-Paul augmentent considérablement en saison estivale.

1.3 Historique et population

Ferme-Neuve doit son existence à la forêt. Les coureurs des bois du 19^e siècle cédèrent leur place aux bûcherons en raison d'un territoire riche en pin blanc et rouge. En 1850, la « Mountain Farm » fut la première ferme forestière de la région et servait d'approvisionnement pour les bûcherons. C'est à cet endroit qu'en 1901, la municipalité de la paroisse de Ferme-Neuve fut créée par le jumelage des cantons de Wurtèle, Gravel, Moreau et Pope. Aujourd'hui, la principale activité économique demeure la foresterie avec 77,5% du territoire qui y est consacré. Ensuite vient l'agriculture avec une superficie de 98,92 km² de terres agricoles dont 40 km² sont en culture. Finalement, la villégiature, liée au réseau hydrographique important, vient compléter le tableau économique diversifié de Ferme-Neuve avec au moins trois campings, trois pourvoiries, en plus de tous les chalets privés notamment disponibles pour la location et le réservoir Baskatong. Plusieurs activités sont proposées comme la pêche, la chasse, la randonnée pédestre, la motoneige, le quad, etc.

La municipalité de Lac-Saint-Paul a été créée suite à un détachement de Ferme-Neuve à la fin du 19^e siècle. Le territoire comprenait alors le canton Pérodeau et la majeure partie du canton Moreau. Par la suite, on donna le nom de Lac-St-Paul à la paroisse et à la municipalité. Les premiers défrichements commencèrent vers 1900 et en 1919, la municipalité comptait 256 habitants. Aujourd'hui elle compte près de 530 habitants et a atteint un sommet de 726 habitants en 1928.³

1.4 Environnement et problématique

Les activités forestières et agricoles peuvent avoir un impact sur la santé des lacs de la région. En effet les eaux d'écoulement de surface de tout le bassin versant peuvent transporter une quantité importante de sédiments et d'éléments nutritifs qui s'accumulent et alimentent les lacs du territoire. De plus, le développement rapide des lieux de villégiature et des résidences autour des lacs de la région peuvent aggraver ces problématiques compte tenu des activités humaines qui peuvent y être rattachées : érosion des berges, modification du tracé des cours d'eau, mauvaise gestion des fossés routiers, dénaturalisation des bandes riveraines, aménagement dans la bande riveraine, non conformité des installations septiques etc. Autant d'activités qui peuvent nuire à la santé des lacs.

La région est touchée depuis 2007 par des épisodes de cyanobactéries que ce soit à Ferme-Neuve (lac Ouellette en 2007, 2008, 2009 et 2010, baie du Windigo en 2008 et 2010) ou encore le lac Saint-Paul en 2007 et 2009. Ce qui pourrait témoigner d'une dégradation de la santé des lacs et de leur vieillissement prématuré.

³ Municipalité de Lac-Saint-Paul, consulté le 27/08/2010. Historique. <http://www.lac-saint-paul.ca>

1.5 Sensibilisation et réglementation

La protection de la santé des lacs est une préoccupation grandissante pour les municipalités de Ferme-Neuve et de Lac-Saint-Paul qui ont bien compris, notamment, l'importance de préserver les bandes riveraines. Ces municipalités ont adopté un règlement en 2007 obligeant la préservation d'une bande riveraine de 5 mètres. Ces règlements sont appliqués depuis mars 2010 et toute propriété non conforme à cette réglementation sera désormais passible d'une amende.

En termes de sensibilisation, la municipalité de Ferme-Neuve participe au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* du CRE Laurentides depuis maintenant 3 ans et la municipalité de Lac-Saint-Paul participait pour la première fois en 2010. Afin de veiller à la santé des lacs de la région, chacune des municipalités organise entre autres une journée de l'environnement et de sensibilisation, participe à la distribution d'arbres du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans le cadre du programme *Opération Bleu-Vert*, et procède à des tournées de vérification des installations septiques et des bandes riveraines autour de leurs lacs.

2. Biographie

Arrivée de France en août 2007 après avoir réalisé un baccalauréat en biologie des organismes à l'Université de Rennes 1, Pauline Marquer a réalisé une maîtrise professionnelle à l'Université de Trois-Rivières en gestion des habitats et des bassins versants. Elle a effectué son stage à l'organisme de bassin versant de la rivière Gatineau et son mémoire a porté sur l'intégration des politiques de gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme. Intéressée par les métiers dédiés à la protection des lacs, à la compréhension des écosystèmes et à la conservation des milieux naturels, ses différentes expériences professionnelles lui ont permis d'acquérir des compétences tant en terme de gouvernance de l'eau qu'en sensibilisation du grand public face à l'état de nos ressources aquatiques. Avec sa participation au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*, Pauline parfait son parcours avec une expérience de terrain et une collaboration avec les différents acteurs du milieu, ce qui lui permettra d'avoir une vision complète des dynamiques des projets à caractère environnemental pour ses projets futurs.



3. Objectif général

L'objectif général du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est de fournir une ressource technique pendant 16 semaines (approximativement du 17 mai 2010 au 3 septembre 2010), ayant pour mandat de mettre en œuvre le plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides suite à la concertation de la municipalité d'accueil et des associations de lacs. Le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est un service clé en main. Le CRE Laurentides recrute les stagiaires, les forme et les supervise. À cette fin, un coordonnateur du programme est engagé pour la saison estivale et encadré par la chargée de projet *Bleu Laurentides*. Ainsi, les municipalités de Ferme-Neuve et de Lac-Saint-Paul bénéficient de la crédibilité, de l'expérience et des outils développés par le CRE Laurentides au fil des ans.

4. Objectifs spécifiques

Suite à la rencontre du 26 avril 2010 avec les représentants des municipalités de Ferme-Neuve et de Lac Saint-Paul, le CRE Laurentides a élaboré un plan d'action adapté à la réalité locale et établissant les objectifs prioritaires pour l'agente de liaison du *Soutien technique des lacs* 2010. Ce document cherchait à intégrer les préoccupations et les besoins généraux des riverains, des associations de lacs et des municipalités de Ferme-Neuve et de Lac-Saint-Paul. Ce plan d'action identifiait les livrables pour l'été 2010 et pouvait évoluer au cours des 16 semaines à condition que les changements fassent consensus entre les parties.

Il fut convenu avec les municipalités de Ferme-Neuve et de Lac Saint-Paul, dans la situation particulière du partage d'une agente de liaison entre les deux municipalités, qu'un seul plan d'action serait élaboré. Les activités de l'agente de liaison furent réparties équitablement entre les deux municipalités.

Objectifs spécifiques du plan d'action du programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides à Ferme-Neuve et Lac-Saint-Paul (Été 2010)

Objectifs spécifiques	
1.	Sensibiliser les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la municipalité aux problématiques d'eutrophisation, d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines et de bien entretenir son installation septique. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives par des espèces indigènes et une sensibilisation à la conservation de la végétation en place.
2.	Accompagner et former les riverains à la surveillance volontaire des lacs à l'aide des protocoles de caractérisation élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.
3.	Favoriser la communication entre les riverains de certains lacs de la municipalité de Ferme Neuve afin de promouvoir la création de nouvelles associations de lacs principalement aux lacs Bertrand et Major (vérifier si l'association a finalement été créée) et, si possible, d'un regroupement d'associations de lacs. Pour la municipalité de Lac-Saint-Paul, organiser une rencontre entre les associations de lacs et la municipalité. Promouvoir la création d'une table de concertation locale ainsi que la création de nouvelles associations par lac.
4.	Participer aux activités organisées par les municipalités (Lac-Saint-Paul et Ferme-Neuve)
5.	Poursuivre le projet en agroenvironnement initié à Ferme-Neuve et l'étendre à la municipalité de Lac-Saint-Paul
6.	Autres Activités

5. Bilan

5.1 Objectif 1

Sensibiliser les riverains des lacs ciblés et les autres citoyens de la municipalité aux problématiques d'eutrophisation, d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines et de bien entretenir son installation septique. Encourager et promouvoir un programme de revégétalisation des rives par des espèces indigènes et une sensibilisation à la conservation de la végétation en place.

La sensibilisation des riverains fait partie intégrante du mandat de l'agente de liaison. Le contact direct avec les citoyens par des visites personnalisées, la rédaction d'articles de sensibilisation dans les journaux, ou encore l'organisation d'activités de sensibilisation permettent de conscientiser la population aux différentes problématiques environnementales et les informer sur de simples gestes et précautions qui ont un impact positif sur la santé des lacs.

- ***Faire des visites personnalisées des riverains ciblés par la municipalité (porte-à-porte) afin de répondre à leurs interrogations d'ordre environnemental (l'eutrophisation des lacs, présence de cyanobactéries) et de les informer des mesures à prendre pour améliorer la qualité de leurs rives (Lac-Saint-Paul : les lacs St-Paul, Marie-Louise, Rochon, des Pins, et Vert sont à prioriser. Ferme-Neuve : les lacs St-Paul, Major, des Journalistes, Fraser et Bertrand sont à prioriser).***

Du fait que la région compte de nombreux riverains saisonniers, les visites personnalisées sont le meilleur moyen de sensibiliser ces citoyens. L'information donnée aux résidents lors de ces visites permet de répondre à leurs questionnements, de leur donner de l'information sur des sujets qui les préoccupent, de vulgariser des concepts scientifiques tels que l'eutrophisation

par des exemples concrets sur le terrain, et de leur fournir des exemples de bonnes ou mauvaises pratiques touchant la qualité de leur plan d'eau.

Après une visite, le riverain connaît la réglementation actuelle municipale, les impacts négatifs des principales activités anthropiques sur la santé de nos lacs, et les mesures correctrices à appliquer pour tenter de minimiser l'impact de ses activités.

Lors du porte-à-porte, différents thèmes ont été abordés tels que les installations septiques, le déboisement et l'artificialisation des rives, les engrais, la circulation d'embarcations à moteur sur le lac, le lavage des bateaux, l'eutrophisation, etc.

À Lac-Saint-Paul, l'association du lac Marie-Louise, contactée à plusieurs reprises, ne sentait pas le besoin de recevoir l'aide de l'agente de liaison en place. Par conséquent, la sensibilisation par des visites personnalisées ainsi que l'évaluation des bandes riveraines des terrains s'est concentrée sur le lac Saint-Paul et le lac des Pins.

Au total, 62 terrains ont été visités et plus de 533 dépliants ont été distribués aux riverains du lac Saint-Paul.

À Ferme-Neuve, les lacs Major et Bertrand ayant été visités en 2009 par l'agente en place, la priorité a été donnée au lac des Journalistes (il est à noter que les riverains du lac Major ont également été sensibilisés et ont reçu des feuillets d'information lors d'une conférence organisée sur la création d'une association de lac). Au total 28 résidences ont été visitées au lac des Journalistes et 387 dépliants ont été distribués⁴.

Pour les riverains qui n'étaient pas présents, des sacs incluant de la documentation étaient laissés, et lorsque possible, des recommandations étaient fournies afin d'améliorer l'état de leur bande riveraine à l'aide du document « Quelle est votre participation à la santé de votre lac? ».

⁴ Voir l'annexe 2 : Liste des dépliants distribués par l'agente de liaison *Bleu Laurentides* à l'été 2010.

Dans la majorité des cas, les riverains avaient une bonne réceptivité. Ils sont désireux d'obtenir de l'information et sont tout à fait disposés à recevoir des recommandations pour améliorer l'état de leur bande riveraine.

Du fait que la municipalité de Ferme-Neuve accueille pour la 3^{ème} année consécutive un agent de liaison du CRE Laurentides, les efforts de revégétalisation des bandes riveraines sont plus perceptibles dans cette municipalité et la population semble mieux informée. J'ai donc limité mes visites à Ferme-Neuve et me suis concentré sur celles de Lac-Saint-Paul.

- **Réaliser des séances d'information et des ateliers de formation portant sur la revégétalisation des bandes riveraines avec les différentes associations de lacs des municipalités et auprès des citoyens. Créer un site de démonstration au lac Saint-Paul en achevant le reboisement de la descente de bateaux (voir aussi les possibilités de sites de démonstration aux descentes des lacs Rochon et des Pins).**

Lors de la distribution d'arbres du MRNF dans le cadre du programme *Opération Bleu-Vert* qui s'est déroulé le 21 mai 2010 (voir objectif 4, page 27.), des conseils ont été donnés sur la revégétalisation des bandes riveraines, les techniques de plantation et les essences à planter selon le type de sol des terrains des riverains, etc.

Avec une subvention accordée au Lac-Saint-Paul par le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) dans le cadre du programme pour la lutte contre les cyanobactéries, l'agente de liaison a organisé avec la municipalité une commande d'arbres, d'arbustes, et de vivaces indigènes, en collaboration avec l'entreprise d'économie sociale *Écogestion FloraBerge*. Pour promouvoir l'évènement, un article fut rédigé et placé sur le site internet de la municipalité qui expliquait le rôle des bandes riveraines comme « bouclier des lacs », avec une liste des essences disponibles, ainsi que leur taille maximale et leurs conditions optimales de croissance. Cet article fut également transmis sous forme d'invitation et envoyé à plus de 115 riverains.

Au total 249 plants ont été choisis pour revégétaliser les bandes riveraines du lac Saint-Paul et du lac des Pins. Des plants ont également été commandés pour la municipalité dans le but de revégétaliser la descente de bateaux municipale de Lac-Saint-Paul.

Initialement, un atelier de revégétalisation devait être organisé lors de la remise des arbustes commandés aux riverains. Cependant, peu de riverains étaient disposés à venir chercher leur commande à la date choisie. Par conséquent, des conseils ont été donnés à chaque participant lors de la remise des plants le 19 août 2010.

- ***Faire une liste des principaux entrepreneurs et constructeurs de la région susceptibles de réaliser des travaux en bordure des lacs. Selon le nombre, évaluer et mettre en œuvre la meilleure manière de les sensibiliser aux bonnes pratiques pour le contrôle de l'érosion en milieu de construction, la protection de la bande riveraine et à la réglementation en vigueur (voir avec le COBALI).***

Au cœur des grands espaces des Hautes-Laurentides, les municipalités de Ferme-Neuve et Lac-Saint-Paul constituent un endroit privilégié pour les amateurs de loisirs tels que la chasse, la pêche sportive, la randonnée et la villégiature.

La région est aujourd'hui de plus en plus prisée en raison des nombreuses activités récréatives qui sont offertes (ZEC, pourvoiries, bateaux, etc.) et de plus en plus de constructions se font au bord des lacs.

Pour ces raisons, il devient essentiel de sensibiliser les constructeurs et nouveaux arrivants aux bonnes pratiques pour le contrôle de l'érosion en milieu de construction, à la protection de la bande riveraine et à la réglementation en vigueur.

L'objectif de ce recensement vise à élaborer et mettre en œuvre la meilleure manière de sensibiliser les entrepreneurs à l'importance de préserver les bandes riveraines et à l'érosion des sols entraînée par leur mise à nu durant

des travaux. Cette érosion, associée à un ruissellement, entraîne un surplus de sédiments dans le milieu aquatique, souvent accompagné de contaminants et nutriments pouvant entraîner une eutrophisation accélérée des lacs.

En juin, 24 entrepreneurs ont été recensés comme susceptibles d'agir dans la région. Après un entretien avec le COBALI, il a été établi qu'un envoi postal permettrait de rejoindre de manière optimale les entrepreneurs et constructeurs de la région. En effet, au cours des dernières années, le COBALI a organisé une conférence à l'attention des entrepreneurs de la région, mais très peu s'étaient présentés. Cette année, en envoyant de l'information sous formes de feuillets et dépliants, les entrepreneurs recevaient de l'information directement.

Étant donné que le mandat de l'agente en 2010 était réparti sur le territoire de deux municipalités, les coûts associés à l'envoi de la documentation furent répartis entre ces dernières.

Voici la liste des dépliants qui ont été joints aux courriers :

- Réglementation de la municipalité du Lac-Saint-Paul
- Réglementation de la municipalité de Ferme-Neuve
- Agir contre l'érosion... sur les sites de construction (AGIR pour la diable)
- Le guide sur l'installation septique (CRE Laurentides)
- Le traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides (MDDEP)
- Entrepreneurs, avant d'intervenir près d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide... renseignez-vous ! (MDDEP)
- La bande riveraine : le bouclier des lacs ! (CRE Laurentides)
- La bande riveraine en milieu forestier, une richesse à préserver...(COBALI)

➤ **Écrire ou publier des articles de sensibilisation.**

Dans le cadre du *Soutien technique des lacs*, de nombreux articles de sensibilisation ont été diffusés sur les sites internet des municipalités de Ferme-Neuve et de Lac-Saint-Paul. Étant donné le nombre important de résidents saisonniers dans les deux municipalités, une faible proportion était susceptible d'être sensibilisée directement en personne lors de leur séjour dans la région. Pour cette raison, l'utilisation du site internet comme outil afin de promouvoir les bonnes pratiques à adopter en milieu lacustre est un moyen de diffusion à prioriser.

Voici la liste des articles de sensibilisation diffusés sur les sites web des municipalités:

- Lac et pelouse ne font pas bon ménage ! (CRE Laurentides)
- Les espèces exotiques envahissantes, qu'est ce que c'est ? (CRE Laurentides)
- Que faire avec nos berges érodées ? (CRE Laurentides)
- Sensibilisation aux feux en bande riveraine (CRE Laurentides)
- Connaissez-vous cette espèce exotique envahissante ? La Salicaire pourpre (Nature-Action Québec)

Durant l'été, une lettre de bienvenue a aussi été rédigée à l'attention de tous les nouveaux habitants de la municipalité de Lac-Saint-Paul, décrivant la réglementation actuelle en termes de protection des lacs. Le rôle important que jouent les bandes riveraines fut rappelé, ainsi que des recommandations pour prévenir la dégradation de nos lacs. Au total, 20 pochettes de « bienvenue » ont été envoyées, incluant ces dépliants :

- Règlement municipal de la municipalité de Lac-Saint-Paul
- Sceptiques pour vos installations septiques (CRE Laurentides)
- Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau (MDDEP)
- Ne prenez pas d'intrus sur le pouce (MDDEP)

- Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver (MDDEP)
- Vivre au bord de l'eau, bon et mauvais aménagement (Pêches et Océans Canada).
- Je protège mon héritage...végétalise ma bande riveraine (FIHOQ et MDDEP).

À la municipalité de Ferme-Neuve, un journal estival mensuel a également été rédigé pour les mois de juillet, août et septembre 2010. Ce petit journal de 12 pages a pour but de sensibiliser tous les citoyens de la municipalité de Ferme-Neuve aux problématiques environnementales qui peuvent toucher nos lacs et cours d'eau, ainsi que les informer sur les bonnes pratiques à adopter en milieu lacustre.

Le « p'tit riverain » a été respectivement diffusé en 200 exemplaires au total, à différents lieux stratégiques susceptibles d'être visités par de nombreux citoyens parmi lesquels :

- Le bureau municipal
- Le camping la baie du diable
- Le kiosque d'information touristique municipal
- Le support hebdomadaire du lac Bertrand
- Le support hebdomadaire du lac Ouellette
- Le support hebdomadaire du lac Major
- Le support hebdomadaire du lac des Journalistes
- Le support hebdomadaire du lac Saint-Paul

L'information qui a été diffusée a traité de plusieurs sujets tels que : l'eutrophisation, la distribution d'arbustes, les associations de lacs, le programme Prime-Vert, les cyanobactéries, les espèces exotiques envahissantes, le nettoyage écologique des maisons etc.

Ce journal a connu un franc succès puisque la quantité était toujours épuisée à la fin de chaque mois. Les coordonnées de l'agente de liaison étaient inscrites à la dernière page avec une photo, pour faciliter l'identification lors du

porte-à-porte. Cela a d'ailleurs permis à plusieurs riverains de contacter l'agente pour obtenir des renseignements.



Figure 3 : Support hebdomadaire du lac des Journalistes

La création d'une édition d'un journal estival, nommé « le reflet », a été expérimentée à Lac-Saint-Paul, pour juillet 2010. Cependant, cette initiative a connu peu de succès et par conséquent, elle n'a pas été renouvelée pour la fin de l'été. 60 exemplaires avaient été imprimés.

Enfin, pour informer les citoyens de l'organisation d'activités telles que la projection du film « Nos lacs sous la surface » ou encore la conférence pour la création d'une association au lac Bertrand et Major, des affiches ont été placées dans les bâtiments municipaux, les restaurants et les épiceries.

➤ **Présentation de films documentaires et des alternatives existantes pour limiter la propagation des espèces envahissantes.**

Conjointement avec l'association pour la protection des lacs et cours d'eau de la municipalité de Lac-Saint-Paul, la projection du film « Nos lacs sous la surface » a été organisée le 22 juillet à 18h30 à la salle communautaire de la municipalité.

La promotion de cette activité a été réalisée à l'aide d'affiches installées : à la municipalité de Lac-Saint-Paul, au magasin général ainsi qu'au restaurant de la municipalité. L'information était aussi disponible sur le site internet de la municipalité. Cette activité était également présentée lors des tournées de porte-à-porte à la municipalité.

La projection du film a connu un franc succès puisque 30 personnes se sont présentées.

Il y a eu une discussion d'une trentaine de minutes à la fin du film et l'ensemble des documents informatifs disponibles étaient proposés aux spectateurs.

5.2 Objectif 2

Accompagner et former les riverains à la surveillance volontaire des lacs à l'aide des protocoles de caractérisation élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi volontaire de la santé des lacs ciblés.

- **Présenter le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du MDDEP et la deuxième édition de la Trousse des lacs aux riverains et aux responsables des associations de lacs.**
- **Former les membres des associations de lacs pour qu'ils utilisent adéquatement la Trousse des lacs en tant qu'outil de suivi de la santé des lacs. Plus particulièrement, organiser une formation sur le Protocole de caractérisation de la bande riveraine, le Protocole de transparence de l'eau, le protocole sur le périphyton et l'outil de compilation des données avec les associations des lacs Saint-Paul, Marie-Louise et des Journalistes, ainsi qu'avec toute nouvelle association désirant s'inscrire au RSVL.**
- **Réaliser un suivi, accompagner et effectuer un contrôle qualité (terrain) sur la réalisation des différents protocoles de la Trousse des Lacs aux lacs participants au RSVL en 2010 (lac Ouellette, des Journalistes, Saint-Paul et Marie-Louise).**

Dès le début du mandat, le RSVL fut présenté à toutes les nouvelles associations de lacs qui s'y étaient inscrites pour l'année 2010, c'est-à-dire à l'association du lac Saint-Paul, l'association du lac des Journalistes et l'association du lac Ouellette. 15 personnes ont été formées aux différents protocoles et ont assistées à la présentation du RSVL et de la *Trousse des lacs*.

Pour la réalisation des différents protocoles un accompagnement a été offert à: une personne au lac Saint-Paul, trois au lac des Journalistes et deux au lac Ouellette.

L'association du lac Marie-Louise ne s'était pas inscrite au RSVL pour l'été 2010 et n'a pas démontré d'intérêt à être formée aux différents protocoles de la *Trousse des lacs*.

Contrairement aux attentes des membres de l'association du lac Ouellette, il y a eu une erreur dans leur inscription au RSVL pour l'été 2010 et ils n'étaient pas inscrits. Réellement motivés à effectuer les différents protocoles de la *Trousse des lacs*, les bénévoles de l'association ont été accompagnés pour s'inscrire, même tardivement, au RSVL par le biais de la subvention accordée par le COBALI aux lacs touchés par les cyanobactéries en 2009 (voir Objectif 5, p. 30).

Le RSVL et la *Trousse des lacs* ont également été présentés à huit membres du conseil des maires de chacune des 2 municipalités (total : 16 personnes informées du mandat de l'agente de liaison dans le cadre du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*).

➤ ***Favoriser l'inscription des associations au RSVL. En priorité pour les lacs: Major, Ouellette, Rochon, des Pins et Vert.***

Assurément, les associations du lac Saint-Paul et du lac Ouellette seront inscrites au RSVL pour 2011. L'inscription a également été évoquée pour le lac des Pins (municipalité de Lac-Saint-Paul), mais la priorité pour l'instant consiste à trouver des bénévoles prêts à réaliser les différents protocoles pour le lac Saint-Paul.

Le lac Rochon assure son inscription au RSVL en partenariat avec la municipalité de Chute-Saint-Philippe. Quant au lac Vert, la municipalité de Lac-Saint-Paul n'a pas démontré de préoccupations particulières à son sujet, puisqu'il est encore bien préservé et peu habité. Par conséquent, il ne sera pas inscrit au RSVL en 2011.

L'association pour la protection du lac Major n'a pas été créée avant la fin du mandat de l'agente (rencontre prévue le 4 septembre), il est donc impossible de confirmer s'ils s'inscriront au RSVL pour l'année prochaine.

A la fin du mandat de l'agente, l'association du lac des Journalistes n'avait pas encore envoyé sa demande au RSVL.

Outils	Titre et/ou contenu	Date
Séances de formation	<i>Trousse des lacs</i> et RSVL	juin-10
	<i>Protocole de caractérisation des bandes riveraines</i>	juin-10
	<i>Protocole de mesure de transparence de l'eau</i>	juin-10
	<i>Protocole d'échantillonnage de la qualité de l'eau</i>	juin-10
Accompagnement	Protocole d'échantillonnage et de mesure de transparence de l'eau (lacs : des Journalistes, Ouellette et Saint-Paul) et accompagnement pour la réalisation du le <i>Protocole de caractérisation des bandes riveraines</i> au lac des Journalistes et au lac Saint-Paul	juin 10 et août pour la caractérisation des bandes riveraines
Démonstration	Démonstration des 2 protocoles pour les (lacs : des Journalistes, Ouellette et Saint-Paul)	juin-10
Inscription	Inscription de l'association pour la protection du lac Ouellette au RSVL 2011	août-10
	Inscription de l'association pour la protection du lac Saint-Paul au RSVL 2011	août-10

- **Établir une liste des études existantes dans les deux municipalités (voir si déjà disponible à F-N) et soutenir les associations afin qu'elles remplissent leur Carnet de santé (en particulier pour le lac Ouellette). Voir la possibilité d'afficher les Carnets de santé sur les sites Internet des municipalités et/ou des associations, s'il y a lieu).**

La municipalité de Ferme-Neuve participe pour la 3^e année au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*. De ce fait, de nombreuses études et documents existent au sein de la municipalité. Cependant, puisque les agents de liaison changent à chaque année, il est souvent difficile de retrouver ce qui a déjà été réalisé pour chacune des associations de lacs.

Afin de faciliter la recherche des documents, des pochettes regroupant toutes les informations disponibles concernant chacun des lacs furent réalisées, incluant une classification des divers documents en sections telles que : études

du lac, photos, données du RSVL, analyses des cyanobactéries, documents produits par les agents de liaison, cartes, documents de sensibilisation. Bref, tous les documents qui étaient à la disposition de l'agente de liaison ont été rassemblés à l'intérieur de deux pochettes identiques, destinées à la municipalité et aux associations des lacs Ouellette et Saint-Paul. Pour le lac des Journalistes, puisque l'association n'a été formée qu'en 2009, il n'y avait pas assez de documents pour réaliser des pochettes complètes, mais un classeur regroupant l'ensemble des données sur le lac a été créé.

Pour les lacs Ouellette et Saint-Paul, les *Carnet de santé* ont en partie été remplis grâce aux documents regroupés et inclus dans les pochettes. Pour le lac Ouellette, qui a connu de grosses problématiques ces dernières années, les agents de liaison précédents ont travaillé à remplir le *Carnet de santé* du lac. Cependant, personne ne semble détenir le dit document, que ce soit la municipalité de Ferme-Neuve ou bien l'association. Le plan directeur du lac Ouellette a également été bonifié tel que prévu dans le plan d'action, et sera éventuellement inséré à la pochette du lac et de l'association lorsqu'il sera finalisé.

Le protocole de *Planification des inventaires* du RSVL a également été réalisé pour les lacs Ouellette, Saint-Paul et des Journalistes.

5.3 Objectif 3

Favoriser la communication entre les riverains de certains lacs de la municipalité de Ferme Neuve afin de promouvoir la création de nouvelles associations de lacs, principalement aux lacs Bertrand et Major (vérifier si l'association a finalement été créée) et, si possible, d'un regroupement d'associations de lacs.

Pour la municipalité de Lac-Saint-Paul, organiser une rencontre entre les associations de lacs et la municipalité. Promouvoir la création d'une table de concertation locale ainsi que la création de nouvelles associations par lac.

- ***Conférence sur les bienfaits d'une association (ou regroupement de lacs pour Ferme-Neuve).***

- ***Réseautage, favoriser les relations avec les associations existantes. Informer les associations existantes de la présence du Regroupement des associations de protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL) et de leurs activités (voir leur site internet : <http://rap-hl.com/>).***

Il existait, à l'été 2010, quatre associations de lacs sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve, soit, l'association pour la protection du lac Ouellette, l'association pour la protection et valorisation du lac des Journalistes, l'association des riverains du Baskatong, ainsi que l'association de protection de l'environnement du lac Saint-Paul.

La création d'une association permet de mettre les forces en commun afin de cibler les vrais problèmes et d'établir, de façon consensuelle, un plan d'action. Une association de lac est également un porte-parole légitime auprès des instances gouvernementales (municipalité, MRC, ministères) et non-gouvernementales (ONG subventionnaires, entreprises privées). Une association de lac peut facilement se procurer divers outils auprès du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, de la municipalité, de la MRC d'Antoine-Labelle et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Créer une association de lac est une première étape essentielle

pour faciliter l'accès à l'information par les riverains et afin d'obtenir un appui pour la caractérisation environnementale du milieu.

Suite aux actions posées par les agents de liaison à Ferme-Neuve et aux inquiétudes que les riverains du lac Major ont démontrés quant à l'évolution de la santé de leur lac, le vendredi 16 juillet, une conférence a été organisée au Centre Ben Leduc pour informer les riverains des avantages à la création d'une association de lac. Plusieurs riverains du lac Major et du lac Bertrand avaient, en 2009 et 2010, manifesté leur désir de créer une association de lac dans le but de regrouper des personnes ayant en commun l'intérêt de protéger la qualité de l'eau, des paysages et des usages de ces lacs et de leur bassin versant.

Pour informer les citoyens et riverains de ces deux lacs, plus de 80 invitations ont été envoyées aux résidences permanentes des riverains et des affiches présentant la conférence furent installées dans les locaux de la municipalité ainsi que dans les épiceries. De plus, un article à ce sujet dans l'édition de juillet 2010 du « p'tit riverain » fut rédigé et distribué en plus de 80 exemplaires dans toute la municipalité.

La conférence pour la création d'une association aux lacs Major et Bertrand n'a eu que peu de succès. Cela était peut être dû au fait que sur 80 habitations, moins de 10 personnes résident à l'année aux lacs et peu étaient disposés à venir à la conférence.

Huit personnes étaient présentes, dont sept en provenance du lac Major et une du lac Bertrand. Malgré tout, une réelle motivation de la part des riverains présents a été ressentie et il est possible de penser qu'une association se créera pour le lac Major. Cependant les riverains n'étaient pas disposés à se rencontrer avant le mois de septembre. Par conséquent, même s'ils étaient intéressés par le RSVL, l'inscription ne pourra être réalisée pour l'été 2011.

La résidente du lac Bertrand était intéressée à inscrire le lac au RSVL pour 2011 afin d'obtenir un bilan de l'état de santé du lac. Cependant elle a été la seule riveraine à se manifester pour la création d'une association. Or sans association, il est plus difficile d'obtenir des subventions pour financer l'inscription

au RSVL. Elle a donc été référée au site du RSVL et de la *Trousse des lacs* au cas où elle souhaiterait prendre en charge à titre personnel les échantillonnages et les mesures de transparence de l'eau pour l'année 2011.

Point positif : lors des invitations postales à la conférence, les coordonnées de l'agente de liaison ont été laissées afin que tous les riverains qui désirent de l'information puissent contacter l'agente. Trois d'entre eux ont communiqué avec l'agente de liaison et les documents suivants ont été transmis à ces personnes : les contacts des personnes intéressées par la création de la future association, la présentation « powerpoint » sur la création d'une association de lacs ainsi qu'un compte-rendu de la conférence. Furent également présentés: les sites internet du RSVL et de la *Trousse des lacs*, les autres associations existantes sur le territoire, ainsi que les coordonnées des personnes ressources et les actions posées, dans le but de favoriser la communication entre les associations.

Au début du mandat, chacun des présidents des associations de lacs existantes avaient été contacté par courriel ou par téléphone, pour les informer de la présence du *Soutien technique des lacs* sur leur territoire et leur offrir de l'aide pour leurs différents projets. Dans ce contexte, l'intérêt d'une communication entre chacune des associations pour le partage d'informations fut exposé ainsi que les avantages de constituer un regroupement des associations de lacs. A ce jour, seule l'association pour la protection de l'environnement de Lac-Saint-Paul est intéressée à former un regroupement.

➤ ***Démarchage, promotion et diffusion auprès des riverains de l'importance de se regrouper en association.***

Lors du porte-à-porte, des visites personnalisées, des activités organisées ou encore lors de rencontre avec les citoyens, les différentes associations de lacs œuvrant sur le territoire ont été présentées ainsi que l'importance de s'impliquer dans les associations qui cherchent actuellement des bénévoles pour réaliser les différents protocoles. Il était important de préciser que chaque personne

membre de l'association n'était pas dans l'obligation d'être mobilisée constamment, mais qu'un engagement pour la réalisation d'un des protocoles du RSVL à la saison estivale permettrait une meilleure planification et organisation des associations.

- **Organiser une table de concertation entre les associations et la municipalité (Lac-Saint-Paul) afin de partager l'information et de favoriser la concertation, les partenariats, l'adoption de buts communs, la mise en place d'actions complémentaires et les relations harmonieuses.**

Compte-tenu des rapports complexes existant entre la municipalité de Lac-Saint-Paul et l'association pour la protection des lacs et des cours d'eau de la municipalité de Lac-Saint-Paul, l'organisation de la table de concertation a été une tâche importante. Suite au travail de médiation et de sensibilisation auprès des deux parties à l'importance d'une collaboration et d'un partage de l'information, la table de concertation a pu être organisée. En effet, la concertation et la communication sont primordiales pour l'avancement et l'application de politiques environnementales au sein de la municipalité.

La table de concertation s'est donc tenue le 19 août 2010 de 17h30 à 21h00 et 18 personnes étaient présentes. Le COBALI ainsi que le maire de la municipalité de Chute-Saint-Philippe (qui partage le lac Rochon avec la municipalité de Lac-Saint-Paul) ont été invités à titre d'observateurs.

Lors de la rencontre, l'ensemble des actions réalisées par la municipalité de Lac-Saint-Paul en matière de protection de l'environnement et des lacs depuis 2007 fut présenté. Il en a été de même pour les actions réalisées par l'association pour la protection des lacs et des cours d'eau de la municipalité de Lac-Saint-Paul.

Par la suite, un bilan des actions envisagées dans l'avenir par chacun des groupes a été présenté, avec la mise en évidence des objectifs communs.

¹³ Le CRE Laurentides travaille actuellement au développement d'un tel outil pour l'été 2011

Ensuite, le temps de parole a été ouvert, pour discuter des quatre thèmes suivants :

- Sensibilisation pour la préservation des bandes riveraines;
- Sensibilisation et éducation aux bonnes pratiques nautiques;
- Inspection visuelle et lavage de bateaux;
- Établir une entente entre la municipalité et l'association.

Si les groupes présents ne s'accordent pas sur le point d'une réglementation concernant le lavage de bateaux, chacun comprend l'importance d'une collaboration et d'un partage de l'information pour mener des actions à répercussions plus importantes. Comme le maire de Lac-Saint-Paul, l'a précisé, si tous ont accepté l'invitation à cette table de concertation, c'est que tous souhaitent une amélioration dans la relation qui existe entre l'association du Lac-Saint-Paul et la municipalité. Il est évident qu'une collaboration entre les deux groupes facilitera grandement les actions menées pour la protection des lacs et crédibilisera davantage les actions menées par chacun.

Une réelle volonté a été démontrée dans ce sens et il est important, grâce à la liste de diffusion qui a été créée, de profiter de cette première table pour créer un partenariat.

- **Créer une liste des associations de lacs présentes sur le territoire et des personnes contacts pour la municipalité de Lac-Saint-Paul et compléter la liste existante pour Ferme-Neuve.**

Une liste des associations de lacs présentes sur les deux territoires a été créée.

5.4 Objectif 4

Participer aux activités organisées par les municipalités (Lac-Saint-Paul et Ferme-Neuve).

L'objectif était de promouvoir le programme *Bleu Laurentides* et le *Réseau de surveillance volontaire des lacs*, ainsi que de sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques à adopter dans les bassins versants.

Voici la description des activités auxquelles l'agente de liaison a participé à l'été 2010:

- **Distribution d'arbres et d'arbustes (21 mai (Ferme-Neuve) et 22 mai (Lac-Saint-Paul)).**

Chaque année, dans le cadre du plan de lutttes aux cyanobactéries, le ROBVQ, c'est-à-dire le regroupement des organismes de bassin versant (OBV) met en place une campagne de distribution d'arbres gratuits en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour revégétaliser les bandes riveraines. Les bandes riveraines jouent un rôle essentiel dans la protection de nos plans d'eau. Bien aménagées, elles constituent une zone tampon offrant de nombreux avantages pour la ressource aquatique.

Cette année, le COBALI, l'organisme de bassin versant de la rivière du Lièvre, a fourni à la municipalité du Lac Saint-Paul plus de **1390** arbres de 19 espèces différentes. La distribution des arbres qui s'est déroulée le 22 mai 2010 à la Place du village a reçu un très bon accueil puisque plus de 50 personnes sont venues chercher des arbres pour revégétaliser leur bande riveraine. Sur place, l'Association de protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau dans la municipalité du lac Saint-Paul ainsi que l'agente de liaison étaient présents pour fournir de l'information sur la protection des lacs, ainsi que des conseils sur la plantation d'arbres et les essences disponibles. Ces dernières incluaient le pin

rouge, le pin blanc, le sapin baumier, le peuplier hybride, le frêne, le bouleau, l'érable, etc.



Figure 4 : Distribution d'arbres à Lac-Saint-Paul, juin 2010

L'ensemble des arbres restants a été distribué par l'association de protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau dans la municipalité du Lac-Saint-Paul, aux riverains le souhaitant ainsi qu'à l'association des riverains pour la protection de l'environnement du lac Marie-Louise. Les arbres réservés à l'association du lac Marie-Louise ont été distribués aux riverains avec différents dépliants informatifs :

10	Cet été je prends ma rive en main (COBALI)
5	Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau (MDDEP)
10	Règlement municipal de la municipalité de Lac-Saint-Paul
8	Bandes riveraines au travail (CRE Laurentides, Floraberge et Pépinière rustique)
10	Vivre au bord de l'eau, bon et mauvais aménagement (RAPPEL et P.O. Canada)
10	Vos lacs et cours d'eau - Une richesse collective à préserver (MDDEP)
3	Entrepreneurs, avant d'intervenir près d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide... renseignez-vous (MDDEP)
3	Protégeons les plans d'eau du Québec - Guide à l'usage des plaisanciers (transport Canada)
5	Espèces aquatiques envahissantes : ne prenez pas d'intrus sur le pouce (MDDEP et MRNF)
2	Maison propre et jardin vert (version anglaise) (Ville de Montréal)

La municipalité de Ferme-Neuve a reçu **2082** arbres de 17 espèces différentes. La distribution des arbres qui s'est déroulée le 21 mai 2010 au garage municipal a connu un très bon accueil puisque près d'une cinquantaine de personnes se sont déplacées à cet effet. L'inspecteur municipal et l'agente de liaison étaient présents pour fournir de l'information sur la protection des lacs ainsi que des conseils sur la plantation d'arbres et sur les essences disponibles.

Une partie des arbres disponibles a également été distribuée au lac Major ainsi qu'au lac Ouellette, afin de reboiser les zones ciblées par les travaux d'aqueduc.

Enfin, l'ensemble des arbres restants a été distribué aux élèves de l'école du Sacré-Cœur pour leur domicile. Encore une fois, les plants réservés aux associations de lacs ont été accompagnés de feuillets informatifs (les mêmes que pour le lac Marie-Louise) avec cinq affichettes « Bande riveraine au travail! ».

Lors de la distribution d'arbres dans les deux municipalités, les affichettes « Bande riveraine au travail! » étaient offertes aux riverains le désirant ainsi que de la documentation sur les problématiques environnementales et également des fiches synthèses décrivant les essences d'arbres disponibles et leurs caractéristiques (degré d'humidité, type de sol etc.). L'idée a très bien été accueillie par les riverains et il faudrait réutiliser le concept l'an prochain. En effet, en plus d'avoir de l'information sur les espèces qu'ils choisissaient, les riverains pouvaient identifier leur arbre.

➤ **Vente de garage à la municipalité de Lac-Saint-Paul.**

Une vente de garage a été organisée à la municipalité de Lac-Saint-Paul le 17 juin 2010. Malheureusement, l'agente ayant été prévenue tardivement de la tenue de cette activité, il a été impossible d'y participer. Cependant, de la documentation à distribuer lors de cette journée fut remise à l'association de la municipalité:

- Cet été, je prends ma rive en main (FIHOQ et MDDEP)
- Algues bleu-vert dans nos plans d'eau (MDDEP)
- Règlement municipal
- Bandes riveraines au travail (CRE Laurentides)
- Vivre au bord de l'eau, bon et mauvais aménagement (RAPPEL)
- Vos lacs et cours d'eau, une richesse à préserver (MDDEP)
- Entrepreneurs avant d'agir, renseignez-vous ! (MDDEP)
- Guide à l'usage des plaisanciers (Transport Canada)
- Espèces aquatiques envahissantes (Nature-Action Québec)
- Maison propre et jardin vert (Ville de Montréal)

➤ **Créer un registre des noms et adresses pour un suivi de la distribution d'arbres et d'arbustes.**

Lors de la distribution d'arbres, tous les riverains qui prenaient des arbres devaient inscrire leur nom sur un registre avec leur adresse, numéro de téléphone ainsi que le nombre approximatif d'arbres qu'ils ont emporté.

Plusieurs difficultés sont venues compromettre la réalisation de ce registre. Tout d'abord à Ferme-Neuve, il a été difficile de s'assurer que tout le monde s'inscrive sur le registre. Pour Lac-Saint-Paul, même s'il y avait plus de personnes en charge de la distribution d'arbres, il a été difficile de vérifier l'inscription au registre lors des périodes de fort achalandage. Enfin, lors de la retranscription des registres, les informations de près de la moitié des riverains qui s'étaient inscrits étaient illisibles.

Les feuilles furent tout de même conservées, mais il faudrait à l'avenir que ce soit l'agent de liaison qui inscrive le nom des riverains lors de la distribution des arbres.

5.5 Objectif 5

Poursuivre le projet en agroenvironnement initié à Ferme-Neuve et l'étendre à la municipalité de Lac-Saint-Paul.

- **Réaliser l'objectif a) du plan d'action préliminaire agroenvironnemental produit par l'agente de liaison en 2009 : « mise en place du projet dans la (les) municipalité(s) » (rencontrer les acteurs impliqués, créer une table de concertation, établir un échéancier pour le plan d'action et diffuser l'information à la population).**
- **Effectuer un suivi des travaux réalisés dans le cadre du programme PRIME-VERT mis sur pied au ruisseau Gravel (lac des Journalistes).**

Malheureusement ce point du plan d'action n'a pas été réalisé.

Au début du mandat de l'agente de liaison, un responsable du MAPAQ à Mont-Laurier fut contacté et il fut convenu de prendre rendez-vous durant la dernière semaine du mois de juin. Suite à de nombreux messages téléphoniques et courriels, il a été impossible de confirmer la tenue de cette rencontre.

D'autres tentatives de contacts ont été effectuées au mois d'août auprès du MAPAQ ainsi qu'auprès du responsable du programme PRIME-VERT. Ce dernier a finalement été rejoint la dernière semaine du mois d'août, cinq jours avant la fin du mandat de l'agente.

Bref, étant donné qu'aucun des acteurs clés du projet n'a pu être rencontré, il a été impossible d'organiser une table de concertation, de contacter les autres acteurs et d'effectuer un suivi des travaux réalisés dans le cadre du programme PRIME-VERT sur le territoire.

- **Possibilité d'organiser une journée de l'environnement en partenariat entre les associations et la municipalité et en profiter pour présenter le Plan d'action agroenvironnemental, s'il y a lieu.**

Sans avancement sur le projet agroenvironnemental, il n'aurait pas été pertinent d'organiser une journée pour présenter le projet. Cependant, l'ébauche du projet agroenvironnemental fut tout de même présenté, ainsi que le programme de subventions PRIME-VERT, aux citoyens de la municipalité de Ferme-Neuve lors de l'édition du « p'tit riverain » de juillet 2010, diffusé en 80 exemplaires. Les coordonnées du bureau du MAPAQ situé à Mont-Laurier furent inscrites pour tout complément d'information.

5.6 Objectif 6

Autres Activités.

➤ Tournoi de pêche à la municipalité de Lac-Saint-Paul.

Le 3 juillet 2010, la municipalité de Lac-Saint-Paul, l'association pour la protection des lacs et des cours d'eau de la municipalité de Lac-Saint-Paul, ainsi que le comité des loisirs de la municipalité ont organisé un tournoi de pêche.

Dans le cadre du projet *Bleu Laurentides*, un volet touche à la sensibilisation du public aux problématiques affectant les lacs. Il était donc de la responsabilité de l'agente de liaison de produire et de diffuser des informations à leur attention.

Sous l'invitation de l'association, un kiosque d'information a été placé à la descente de bateaux municipale lors de la journée du tournoi de pêche dans le but de vulgariser des concepts scientifiques, de diffuser des informations d'actualités sur les problématiques environnementales, ainsi que de sensibiliser les plaisanciers à l'inspection visuelle et au lavage des bateaux en lien avec les espèces exotiques envahissantes.



Figure 5 : Kiosque d'information lors du tournoi de Pêche à la municipalité de LSP, juillet 2010.

Différents messages ont été présentés :

1) La circulation des plaisanciers

L'impact de la circulation nautique sur l'habitat du poisson, sur l'érosion des rives dû aux vagues, l'impact des émissions rejetées dans l'air ou dans l'eau. Les bonnes pratiques relatives à leurs déchets, aux habitats et aux espèces envahissantes.

2) L'eutrophisation

Les notions de base du phénomène d'eutrophisation et conseils quant aux bonnes pratiques à adopter aux alentours d'un plan d'eau.

3) Les bandes riveraines

Le rôle des bandes riveraines et l'importance de leur renaturation.

4) Les installations septiques

Les installations septiques en lien avec le phénomène d'eutrophisation des lacs et cours d'eau et les bonnes habitudes à adopter quant à l'utilisation, l'entretien et la vidange des installations.

5) Associations de lacs

Importance d'une association de lac et de l'implication de chacun pour un intérêt commun. Présentation des associations existantes.

11 personnes se sont arrêtées au kiosque pour savoir de quoi il s'agissait. Ce ne fut pas aussi fructueux que la distribution des arbres. Les gens sur le site sont probablement peu intéressés à recevoir de l'information technique puisque c'est une journée de festivité. L'emplacement était peut être aussi mal choisi.

Différents dépliants informatifs ont été distribués aux plaisanciers lors de cette journée :

4	Règlement municipal de la municipalité de Lac-Saint-Paul
2	Marque page de la trousse des lacs (CRE Laurentides)
8	Bande riveraine au travail! (CRE Laurentides, Floraberge et Pépinière rustique)
4	Fleur d'eau visible ? Précautions à prendre pour vous et votre famille (MDDEP)
3	Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau (MDDEP)
2	Impacts des véhicules récréatifs motorisés sur la faune et les habitats aquatiques riverains (Fédération québécoise de la faune)
3	Agir contre l'érosion- par l'adoption d'une bonne conduite (Agir pour la diable)
2	Vivre au bord de l'eau- Bon et Mauvais aménagement (RAPPEL et P.O. Canada)
4	Circulation du poisson... Cédez le passage (Pêche et Océans Canada)
7	La bande riveraine, le bouclier des lacs (CRE Laurentides)
15	Protégeons les plans d'eau du Québec - Guide à l'usage des plaisanciers (Transport Canada)
3	Vos lacs et cours d'eau - Une richesse collective à préserver (MDDEP)
10	Bande riveraine, bouclier des lacs (Abrinord)
5	Espèces aquatiques envahissantes : ne prenez pas d'intrus sur le pouce (MDDEP et MRNF)
6	Maison propre et jardin vert, guide de l'entretien ménager et du jardinage écologique (Ville de Montréal)

N.B : Dix « Guide à l'usage des plaisanciers » ont également été déposés au kiosque municipal pour les fins de semaine lorsque l'employé municipal propose un lavage de bateaux pour sensibiliser les plaisanciers aux bonnes pratiques.

➤ **Proposition d'actions pour les lacs touchés par les cyanobactéries en 2009 : lac Saint-Paul et lac Ouellette (Juillet 2010).**

Dans le cadre de l'Opération Bleu-Vert, un soutien financier et matériel a été accordé par le COBALI aux associations des lacs Ouellette et Saint-Paul, pour organiser différents types d'interventions en matière de lutte aux cyanobactéries. Le lac Saint-Paul et le lac Ouellette sont sur la liste des lacs

touchés par des fleurs d'eau de cyanobactéries en 2009, car les concentrations dans ces deux lacs auraient atteint plus de 20 000 cellules/ml. En 2010, les prélèvements datant du 12 août au lac Ouellette atteignaient de 100 000 à 500 000 cellules/ml.

Voici les différents types d'interventions pouvant être organisés dans le cadre de ce programme :

- ✓ **Suivi de la qualité de l'eau des lacs et tributaires** (inscription RSVL 2011, contribution à des études de suivi de la qualité des eaux du lac (diagnose) et des tributaires pour 2010) ;
- ✓ **Acquisition de connaissances** (caractérisation de tributaire, de plans d'eau, etc.) ;
- ✓ **Développement d'outils éducatifs** (pancartes informatives, achat de matériel, élaboration d'outils de sensibilisation) ;
- ✓ **Réalisation d'activités de sensibilisation avec les partenaires** (citoyens, associations, municipalités) ;
- ✓ **Encourager la revégétalisation des berges** (Achat d'arbustes, formation...).

Les deux municipalités ainsi que les associations de lacs ont demandé à l'agente de liaison de prendre en charge les projets pour les deux lacs.

A la municipalité de Lac-Saint-Paul, le projet devait s'orienter initialement vers une étude des tributaires du lac Saint-Paul pour évaluer l'impact des activités agricoles dans le bassin versant. La municipalité souhaitait également inscrire le lac au RSVL pour l'été 2011, puis commander des arbustes.

Cependant, le projet a été révisé et la subvention a été consacrée à une commande d'arbustes et une inscription au RSVL pour l'été 2011.

Pour promouvoir cet évènement, la municipalité a installé des affiches invitant tous les riverains le désirant à commander des arbres, arbustes et vivaces indigènes à prix minime (un tiers du coût). Il y a également eu plus de 100 envois postaux aux riverains du lac Saint-Paul. Un article a également été publié sur le site internet de la municipalité avec la liste des espèces disponibles, leur taille, leurs caractéristiques, etc.

Suite à la commande d'arbustes, un article a été diffusé sur le site internet de la municipalité de Lac-Saint-Paul.

A la municipalité de Ferme-Neuve, compte tenu de l'état trophique du lac Ouellette, la subvention a été accordée pour effectuer des études complémentaires par l'entreprise d'économie sociale Service Conseils *Envir'Eau* de Mont-Laurier, ainsi que pour l'inscription du lac au RSVL en 2010.

Une étude topographique et hydrographique complète du bassin versant de lac, ainsi qu'une étude physicochimique du lac à l'aide d'une multisonde et l'échantillonnage des matières en suspension ont été proposées.

Lors de la journée d'échantillonnage dans le cadre de ces études, une quantité anormalement élevée d'algues bleu-vert dans le lac a été décelée, malgré qu'elles soient dispersées dans la colonne d'eau et donc non visibles à la surface. Cela a alors permis de prévenir la direction régionale du MDDEP responsable d'organiser un échantillonnage pour les semaines suivantes.

➤ **Rapport sur la présence de cyanobactéries au lac Ouellette et dans la baie du Windigo.**

Plusieurs témoins d'épisodes de cyanobactéries ont contacté cet été l'agente de liaison de la municipalité de Ferme-Neuve.

L'agente a joué le rôle de relais entre les riverains et le MDDEP et contacté le bureau régional du ministère, situé à Sainte-Thérèse. Les riverains

devaient prendre des photographies de leur lac et les envoyer, ainsi qu'un échantillon d'eau avec des gants, pour éviter toute contamination.

Le 12 juillet 2010, la baie du Windigo, au chemin Nibi, a été touchée sur plus de deux kilomètres de rivage par un épisode de fleurs d'eau de cyanobactéries qui contenait des toxines. A la mi-août, le lac Ouellette a été touché. Il ne semble pas qu'il y avait présence de cyanotoxines, malgré une très forte concentration de cyanobactéries.

Le ministère est revenu les 30 et 31 août pour vérifier l'état des lacs affectés et a émis un avis de santé publique pour le lac Ouellette, qui était touché à 90 % d'écume.

➤ Documents pour la municipalité.

Un ensemble de documents a été mis à la disposition des citoyens de la municipalité de Ferme-Neuve au présentoir du bureau municipal.

9	Bandes riveraines au travail! (CRE Laurentides, <i>Ecogestion Floraberge</i> et Pépinière rustique)
12	Fleur d'eau visible ? Précautions à prendre pour vous et votre famille (MDDEP)
6	Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau (MDDEP)
7	Impacts des véhicules récréatifs motorisés sur la faune et les habitats aquatiques riverains (Fédération québécoise de la faune).
10	Agir contre l'érosion - par l'adoption d'une bonne conduite (Agir pour la diable)
7	Cet été surveillez votre jardin (Nature-Action Québec).
9	Protégeons les plans d'eau du Québec - Guide à l'usage des plaisanciers (Transport Canada)
10	Vos lacs et cours d'eau - Une richesse collective à préserver en milieu agricole (MDDEP)
9	Espèces aquatiques envahissantes : ne prenez pas d'intrus sur le pouce (MDDEP et MRNF)
10	Bande riveraine en milieu forestier (COBALI)
10	Je protège mon héritage, je végétalise ma bande riveraine (MDDEP, FIHOQ)
10	J'ai pour toi un lac à connaître et à protéger - RSVL (MDDEP)

5. Orientations et recommandations

5.1 Sensibilisation

Les municipalités de Ferme-Neuve et de Lac-Saint-Paul manifestent une volonté quant à la protection des milieux lacustres de leur territoire, comme le démontre par exemple la 3^e année consécutive de participation au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* pour la municipalité de Ferme-Neuve.

Cet été de travail sur le terrain a permis d'identifier quatre volets principaux dans lesquels les municipalités pourraient continuer de s'engager, afin de mieux connaître et préserver ces milieux fragiles. Ces quatre volets sont la sensibilisation, la concertation, le suivi sur le terrain et la politique. Chaque volet est abordé individuellement ci-après, incluant des recommandations pour chacun.

La sensibilisation demeure l'outil le plus efficace à long terme pour lutter contre les problématiques environnementales.

L'efficacité de cet outil a été comprise par la municipalité de Ferme-Neuve, alors que de nombreux moyens sont mis en place à cet effet. Il a été possible de constater que le travail des agents de liaison qui ont précédé a été mis en valeur et que les riverains de Ferme-Neuve sont de mieux en mieux conscientisés et demandent constamment plus d'informations.

Dans les années futures, le volet sensibilisation devrait s'attarder davantage sur la promotion et l'importance pour chaque citoyen d'intégrer l'association de son lac. En effet, l'association de lac a, en quelques sortes, le rôle de participer à la transmission de l'information, d'effectuer le suivi des actions entreprises, de développer un sentiment d'appartenance fort des riverains envers le milieu (naturel et humain) et ainsi les impliquer plus facilement dans les actions entreprises.

Il existe actuellement deux associations de lacs à Ferme-Neuve (Ouellette, et Journalistes), mais qui fonctionnent avec un faible nombre de bénévoles pour réaliser les protocoles de RSVL et effectuer les activités de sensibilisation. Avec un plus grand nombre de bénévoles, la sensibilisation serait plus efficace et la circulation de l'information facilitée.

Il serait également pertinent que chacune des deux associations crée un site internet ou se dote d'une adresse courriel afin que chaque riverain qui le désire puisse entrer aisément en contact avec son association de lac.

L'arrivée d'une agente de liaison à la municipalité de Lac-Saint-Paul a également été très bien accueillie. Les riverains, tout comme l'association du lac Saint-Paul ont démontré un vif intérêt au travail de sensibilisation et à l'accompagnement dans la recherche de compléments d'information.

Voici quelques suggestions d'actions pour que le volet de sensibilisation perdure dans les deux municipalités :

- Possibilité d'adhérer pour une 4^e année consécutive au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* afin de poursuivre le travail de sensibilisation entrepris à Ferme-Neuve et pour une 2^e année à Lac-Saint-Paul.
- Poursuivre l'an prochain les activités de sensibilisation par des activités de porte-à-porte, principalement aux lacs Major, Ouellette et Bertrand à Ferme-Neuve, ainsi qu'aux lacs Sport, Vert et Saint-Paul à Lac-Saint-Paul.
- Lors du porte-à-porte au lac Bertrand, sensibiliser les riverains à la création d'une association de lac.
- Poursuivre la distribution et publication du « p'tit riverain » à la municipalité de Ferme-Neuve, et évaluer la possibilité de créer un journal conjoint avec la municipalité de Lac-Saint-Paul.
- Prévoir l'organisation d'une activité de sensibilisation dans les écoles municipales sur les problématiques des lacs et des cours d'eau dès le début du mandat de l'agent(e) de liaison.

- Installer des affiches sur le myriophylle à épi et son impact à chaque descente de bateaux publique des municipalités.¹³
- Sensibiliser les responsables des pourvoiries principales et des campings, en leur proposant des feuillets informatifs pouvant être mis à la disposition des visiteurs.
- Participer aux activités des associations de lacs dans les deux municipalités.
- Mettre sur pied un plan de sensibilisation pour les agriculteurs, sur les bonnes pratiques agroenvironnementales en partenariat avec le MAPAQ. Pour ce faire, tenter dès le début du mandat de l'agent(e) de liaison d'entrer en contact avec les acteurs principaux souvent absents en été.

5.2 Formation et accompagnement

Voici quelques suggestions d'actions :

- Présenter à nouveaux aux équipes de bénévoles des lacs les protocoles de caractérisation de la *Trousse des lacs* et du RSVL (notamment les protocoles de *Suivi d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert*, de caractérisation du périphyton et des plantes aquatiques).
- Former, accompagner et soutenir les associations de lacs inscrites au *Réseau de surveillance volontaire des lacs* (RSVL) à la réalisation des protocoles de caractérisation, afin de conserver leur implication et motivation et de s'assurer qu'ils sont réalisés correctement.
- Encourager ou participer à un programme d'analyse systématique de l'eau des lacs : l'inscription des lacs au programme du RSVL permettrait de suivre l'évolution de certaines variables clés afin de déterminer l'état de santé des lacs. Inciter les riverains des lacs Major et Bertrand à s'inscrire à ce programme.
- Poursuivre et encourager les riverains à communiquer avec l'agent(e) de liaison pour des visites personnalisées. La majorité des riverains sont bien

informés sur la réglementation concernant la bande riveraine, mais ils ne disposent d'aucun support technique pour savoir comment s'y conformer judicieusement.

- Toujours dans le but de mieux servir le riverains, il serait intéressant de diffuser une liste de végétaux de bande riveraines recommandés selon le type de sol (sableux et pauvres, argileux, ect) ainsi que le dépliant « Bandes riveraines au travail ! » du CRE Laurentides. Bien souvent, les riverains cherchent à revégétaliser leur bande riveraine, mais ne connaissent pas les espèces les plus appropriées.

5.3 Concertation et communication

- Mobiliser et conscientiser les municipalités au rôle important qu'elles ont à jouer dans la sensibilisation et l'accompagnement des associations de lacs. Favoriser leur implication lors d'activités impliquant les associations de lacs et l'agent de liaison.
- Poursuivre le travail de recherche des études existantes sur les lacs des deux municipalités et travailler à organiser les documents élaborés et recueillis par les agents de liaison afin qu'ils soient utilisés efficacement par les municipalités. Aider les associations à remplir les carnets de santé des lacs, document inclut dans la *Trousse des lacs*.
- Favoriser la communication et la collaboration entre les associations de lacs et les municipalités.
- Maintenir et organiser une table de concertation par semestre à la municipalité de Lac-Saint-Paul, entre les associations de lacs et la municipalité, pour maintenir un climat favorable et la réalisation d'actions en faveur de la protection de nos lacs. L'agent(e) de liaison peut jouer un rôle important dans le maintien de relations ouvertes et proactives, en créant un terrain de discussion neutre pour les participants. D'autre part,

- l'agent(e) de liaison et le CRE Laurentides constituent des sources d'informations objectives importantes, dans le domaine de la protection de la santé des lacs. Il serait donc utile de maintenir un agent(e) de liaison à Lac-Saint-Paul et Ferme-Neuve pour faciliter le partage et la recherche d'information, que ce soit au niveau local ou régional.
- Dans le but de favoriser une concertation régionale, il serait intéressant que les municipalités de la région (Chute-Saint-Philippe, Mont-Saint-Michel, Lac-Saint-Paul et Ferme-Neuve) se rencontrent et forment un regroupement qui viserait à uniformiser les politiques environnementales.
 - Maintenir un lien entre le COBALI, les associations de lacs, le Regroupement des associations de lacs des Hautes-Laurentides (RAP-HL) et les municipalités. Le COBALI est l'organisme responsable de la gestion de l'eau dans le bassin de la rivière du Lièvre, cela devrait être un partenaire dans les différentes actions environnementales à mener au sein des municipalités. Il est capable de renseigner les municipalités sur les nouveautés environnementales et offre parfois des subventions aux municipalités. Il a également la possibilité d'offrir aux associations des feuillets informatifs dans le cadre du volet de sensibilisation.
 - Encourager les associations de lacs à communiquer entre elles et à créer un réseau de partage de connaissances.

6. Conclusion

Au Québec comme ailleurs, les gouvernements et les citoyens sont confrontés à la problématique d'eutrophisation accélérée des milieux aquatiques. Bien souvent, la dégradation des écosystèmes aquatiques est attribuée à plusieurs facteurs bien connus provenant notamment de l'impact de l'occupation humaine dans les bassins versants des lacs, dû à l'expansion des terres agricoles et des infrastructures humaines (urbaines, touristiques, récréatives, industrielles).

Depuis 2006, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) propose aux municipalités un service unique d'accompagnement pour la protection des lacs de leur territoire. L'amélioration ou le maintien de la santé des plans d'eau des Laurentides doit passer par la concertation des acteurs concernés, dont les associations de lacs et les municipalités. Leur collaboration apparaît essentielle afin de préserver la qualité des lacs, en amenant les usagers et les gestionnaires à changer leurs comportements et à adopter de bonnes pratiques.

En adhérent au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*, les municipalités de Ferme-Neuve (3^e année consécutive) et Lac-Saint-Paul démontrent que le travail de sensibilisation est clairement une priorité sur leur territoire. Par la mise en place d'une ressource technique sur le terrain, un porte-à-porte régulier, des travaux de recherches, d'acquisition et diffusion de connaissances, de communication et réseautage entre les différents intervenants, les municipalités font un bond en avant.

Avec le temps, les comportements des riverains se modifient et évoluent vers de meilleures pratiques environnementales, qui à terme, réduiront la pression sur les écosystèmes lacustres et contribueront à améliorer la qualité de l'eau.

Le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* peut réellement faire une différence et la récurrence des agents au sein des municipalités est bénéfique. Les citoyens sont de plus en plus conscientisés et désireux d'information qui, par sa diffusion, contribuera à une amélioration de la qualité de nos plans d'eau.

Annexe 1

Rapport d'activités cumulatif

Activités réalisées dans le cadre du programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides, Été 2010.

Nom de l'agent : Pauline Marquer

Municipalités : Ferme-Neuve et Lac-Saint-Paul

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Communication			
Participation à des rencontres d'information avec des associations de lacs	Rencontre avec l'association du lac des Journalistes	15/06/2010	5
	Rencontre avec l'association du lac Saint-Paul	21/06/2010	3
	Rencontre avec membres de l'association du lac Rochon	22/07/2010	3
	Rencontre avec la présidente de l'association pour la protection du Baskatong	12/07/2010	1
	Rencontre avec un membre de l'association du lac Gravel	17/08/2010	1
	Rencontre avec l'association du lac Ouellette	07/07/2010	7
TOTAL			20
Participation à des rencontres d'information avec des responsables municipaux (ou autres intervenants)	Conseil des maires Ferme-Neuve	28/06/2010	8
	Rencontre avec le responsable de la voirie et des travaux publics de Ferme-Neuve (visite du chantier lac Ouellette)	14/07/2010	1
	Conseil des maires Lac-Saint-Paul	05/07/2010	8
TOTAL			17

Participation à des rencontres avec le secteur privé ou autres acteurs (aménagistes, commerces, constructeurs, etc.)	Rencontre avec <i>Écogestion FloraBerge</i> (conseils paysager, plantation, etc.)	19/08/2010	1
	Contacts téléphoniques avec le bureau régional du MDDEP	plusieurs fois	1
	Rencontre avec <i>Service conseils Envir'eau</i>	03/08/2010	1
	Contact téléphonique avec le Centre expertise hydrique du Québec (MDDEP)	plusieurs fois	1
TOTAL			4
Création d'une association de lac	Conférence pour la création d'une association pour les lacs Bertrand et Major	16/07/2010	10
TOTAL			10
Sensibilisation			
Organisation d'ateliers de revégétalisation	Distribution d'information sur les techniques de plantation et les essences adaptées à chaque type de sol lors de la distribution d'arbres du MDDEP	21 et 22/05/2010	100
	Distribution d'information et conseils sur la plantation d'arbustes et de vivaces indigènes lors de la distribution de la commande d'arbustes à Lac-Saint-Paul	19/08/2010	11
TOTAL			111
Réalisation de présentations et de conférences d'information	Présentation sur l'importance de la création d'une association et du RSVL	16/07/2010	9
	Présentation des protocoles de caractérisation du RSVL lors des réunions avec les associations de lacs	Juin et juillet 2010	15
	Présentation du film : Nos lacs sous ; la surface	22-juil-10	30
TOTAL			54
Tenues de kiosques	Tournoi de pêche Lac-Saint-Paul	03/07/2010	12

	Tenue d'un kiosque lors de la présentation du film	22/07/2010	30
TOTAL			42
Réalisation de tournées de porte-à-porte et visites de riverains	Lac des Journalistes	Juin et juillet 2010	28
	Lac Saint-Paul et lac des Pins	06-07-08/2010	62
	Entretiens téléphoniques au sujet des bandes riveraines de citoyens	Été	10
TOTAL			100
Participation à des activités (associations et municipalités)	Tournoi de Pêche	03-juil-10	12
	Visite des travaux d'aqueduc du lac Ouellette avec l'inspecteur en voirie à Ferme-Neuve	juin-10	1
	Collecte d'échantillon d'eau et visite du lac Ouellette avec la multisonde avec le Service conseils Envir'eau	août 2010	4
	Rencontre de particuliers avec l'inspectrice de Lac-Saint-Paul	juil.-10	3
TOTAL			20
Participation à une distribution d'arbres ou de végétaux	Distribution d'arbustes et de vivaces à la municipalité de Lac-Saint-Paul	août-10	11
	Distribution d'arbres du MRNF (Ferme-Neuve : 2082 arbres)	21/05/2010	42
	Distribution d'arbres du MRNF (Lac-Saint-Paul : 1800 arbres)	22/05/2010	40
TOTAL			93
Élaboration de documents d'informations ou articles de journaux	Le «p'tit riverain» 2010 à Ferme-Neuve	été 2010	200 exemplaires
	Les espèces envahissantes	été 2010	N/A

	Que faire avec nos berges érodées ?	été 2010	N/A
	Lettre d'invitation pour la création d'association	été 2010	80
	Lettre de bienvenue aux nouveaux habitants de la municipalité de Lac-Saint-Paul	été 2010	20
	Lettre d'invitation pour la projection d'un film : «Nos lacs sous la surface»	été 2010	N/A
	Lettre aux entrepreneurs et constructeurs de la région	01-juin	24
Autres activités de sensibilisation	Lacs et pelouses ne font pas bon ménage	été 2010	N/A
TOTAL			324
Caractérisation			
Présentation du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et de la Trousse des lacs	Présentation lors des réunions avec les associations et lors des conseils des maires des deux municipalités	Juin et juillet 2010	31
	Présentation du RSVL lors de la conférence sur la création d'une association	juil.-10	9
Accompagnement des associations de lacs dans la réalisation du RSVL	Echantillonnage + transparence de l'eau (lac Journalistes)	juin-10	3
	Echantillonnage + transparence de l'eau (lac Saint-Paul)	juin-10	2
	Accompagnement caractérisation des bandes riveraine (lac des Journalistes)	juil.-10	2
	Accompagnement caractérisation des bandes riveraines (lac Saint-Paul)	Aout 2010	1
	Transparence de l'eau (lac Ouellette)	06/2010	2

Formation des associations aux protocoles de la <i>Trousse des lacs</i> et du RSVL	Lac Saint-Paul		3
TOTAL			53
Autres activités			
<i>Opération Bleu-vert</i>	Élaboration de proposition d'actions pour les lacs Ouellette et Saint-Paul avec la subvention du COBALI	juil.-10	
Echantillonnage du lac Ouellette	Accompagnement de <i>Service conseils Envir'eau</i> pour l'étude du lac avec multisonde et échantillonnage (matière en suspension)	août 2010	3
TOTAL			3
GRAND TOTAL			851

Annexe 2

Dépliants distribués au cours de l'été 2010

Dépliants distribués	Porte-à-porte	Entrepreneurs	Bienvenue aux nouveaux habitants	Documents distribués aux associations	Kiosques	documents laissés aux municipalités
Règlement municipal de la municipalité de Ferme-Neuve	28	24		20		
Règlement municipal de la municipalité de Lac-Saint-Paul	55	24	20	10	10	
Signet de la <i>Trousse des lacs</i> (CRE Laurentides)	34					
Bandes riveraines au travail! (CRE Laurentides, Floraberge et Pépinière rustique)	83			24	10	9
La renouée japonaise	28					
Fleur d'eau visible ? Précautions à prendre pour vous et votre famille (MDDEP)	37				10	36
Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau (MDDEP)	83		20	15	7	6
Impacts des véhicules récréatifs motorisés... (Fédération québécoise de la faune)	55				8	7
Cet été, je prends ma rive en main (COBALI)				30		
Agir contre l'érosion - par l'adoption d'une bonne conduite (Agir pour la diable)	70				12	10
Agir contre l'érosion sur les sites de construction (Agir pour la diable)		24				
Vivre au bord de l'eau - Bon et Mauvais aménagement (RAPPEL et P.O. Canada).	83		20	30	4	
Circulation du poisson... Cédez le passage (Pêche et Océans Canada).	55				8	
La bande riveraine, le bouclier des lacs (CRE Laurentides)	34	24			16	
Sceptiques pour vos installations septiques (CRE Laurentides)	6		20			
Cet été surveillez votre jardin (Nature-Action Québec).	32					7
Protégeons les plans d'eau du Québec - Guide à l'usage des plaisanciers (Transport Canada)	12			10	20	24
Vos lacs et cours d'eau - Une richesse collective à préserver (MDDEP)	67		20	30	7	10
Le traitement des plaintes à caractère environnemental (MDDEP)	5					

La bande riveraine en milieu forestier - Une richesse à préserver (COBALI)		24				25
Bande riveraine, bouclier des lacs (Abrinord)	70				10	
Entrepreneurs, avant d'intervenir... renseignez-vous ! (MDDEP)		24		9		23
Je protège mon héritage, végétalise ma bande riveraine (MDDEP)			20			10
Guide sur l'installation septique (CRE Laurentides)		24				28
Traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides (MDDEP)		24				
RSVL, j'ai pour toi un lac à connaître et à protéger (MDDEP)						28
Maison propre et jardin vert - guide de l'entretien ménager... (Ville de Montréal)				10	12	
Espèces aquatiques envahissantes : ne prenez pas d'intrus sur le pouce (MDDEP et MRNF)	83		20	15	9	40
Total :	920	192	140	203	143	263
Total final	1861					

N.B : Cette liste est non exhaustive, d'autres documents ont pu être distribués dans l'été.

